# iten

Extrait du registre des délibérations Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 12 décembre 2016 Séance du 24 novembre 2016

Prescription d'une modification simplifiée du PLU - quartier Rouher -24 élargissement de la zone UCb

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

## Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

## ■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

	Conseillères municipales & conseillers municipaux :	
- 5	<ul> <li>Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :</li> </ul>	
	Nombre de conseillers en exercice :	39
	- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose:

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Creil, approuvé le 25 septembre 2006, a fait l'objet d'une modification le 16 novembre 2009, d'une mise en compatibilité avec le dossier de déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain de Gournay-les-usines le 2 mai 2011, d'une modification simplifiée le 12 décembre 2011, d'une modification simplifiée le 25 mars 2013, d'une modification simplifiée le 7 mars 2016. Une mise en révision a été engagée depuis le 21 septembre 2012.

Il s'agit dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée d'élargir la zone UCb dédiée à l'habitat sur le quartier Rouher.

Selon l'article L153-41 du code de l'urbanisme, cette modification de zonage concernant 2 zones urbaines ne relève pas du droit commun, la procédure adaptée est donc une modification simplifiée tel que le précise l'article L153-45 du code de l'urbanisme.

Le dossier sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois à l'Hôtel de Ville aux heures habituelles d'ouverture.

Il vous est proposé de prescrire la modification simplifiée du PLU.

Vous êtes appelés à voter.





## tena

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-41 et L153-45,

Vu le plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 24 novembre 2016,

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire:

Votants: 39

Pour: 34

Contre: 0 Abstention: 5

Décide à l'unanimité :

Article unique : de prescrire une modification simplifiée du plan local d'urbanisme pour élargir la zone UCb dédiée à l'habitat sur le quartier Rouher.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 1 4 DEC. 2016 Accusé réception de la Sous Préfecture de Sentis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le كالماكليك et publication ou notification le JGIAZIAG.... 

CREIL 1e ... 16/12/2016....

partemental de l'Oise

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT



